******Compte rendu GT AESH du 31 mars 2021**

Syndicats présents : UNSA SGEN FSU SNALC FO

Début 9 h 10

* **Guide académique des AESH**

Madame la Secrétaire générale présente le sommaire du futur guide académique AESH qui sera envoyé à toutes et à tous. Il est en cours de rédaction par Mme Pillon, Cheffe de la Division de l’Organisation Scolaire. Il sera présenté au mois de mai aux organisations syndicales avant diffusion aux collègues. Nous vous le transmettrons afin que chacun(e) puisse donner son avis.

L’objectif du guide est d’être pratique et de donner aux collègues les bons contacts. Des guides, bien faits, existent déjà dans l’Aisne et la Somme mais rien dans l’Oise qui est très en retard.

* ***Une nouvelle grille de rémunération permettant une progression plus rapide sera-t-elle mise en place ? Quand ?***

Oui. Volonté du Rectorat de trouver la solution la plus favorable possible dans le cadre d’une réglementation nationale imposée. Le rectorat a interpellé le Ministère pour déverrouiller les choses et il est actuellement en attente de réponse.

**Les nouveaux contrats intègreront la grille au 1er septembre prochain. Un reclassement pour les anciens contrats sera fait aussi à cette date.**

* ***Y a-t-il maintenant des référents identifiés et joignables facilement dans chaque DSDEN et lycées mutualisateurs pour renseigner les collègues sur les sommes prélevées lors des arrêts maladie, ou pour les aider à compléter en ligne le formulaire CHORUS afin de saisir leur frais de déplacement ? Si oui, peut-on les connaître ?***

Pour l’instant rien de nouveau. Mais tous ces éléments apparaitront dans le guide**. Nous insistons sur les délais de réponse.** Parfois les collègues ne reçoivent jamais de réponse, l’agent administratif étant débordé**. Nous demandons que les services soient renforcés de façon à ce qu’une AESH ait une réponse dans les 48 h.**

* ***Comment seront mis en place les jours de fractionnement ?***

Les collègues, ne pouvant choisir leurs dates de vacances, bénéficient de l’équivalent de deux jours de congés supplémentaires. Ces jours de fractionnement seront mis en place à partir du 1er septembre. Ils se traduiront, dans l’académie d’Amiens, par un calcul horaire annuel qui se fera sur 1 593 h et non 1 607 h (14 h en moins pour un temps plein). Cela permettra, dans certains cas, un meilleur arrondi pour le calcul de la quotité.

* ***L’arrondi sera-t-il au bénéfice du collègue dans le calcul des quotités ?***

Le Rectorat est pour mais a sollicité le Ministère pour connaître la légalité de cette décision. En attente.



* ***Pouvez-vous nous confirmer que l’on a les mêmes droits en termes d’action sociale que l’on soit recrutés sur le Titre 2 (DSDEN) ou sur le Hors Titre 2 (Lycée mutualisateur) ?***

Maintenant oui mais ce n’était pas le cas avant 2020. Une exception, l’aide pour les enfants handicapés qui n’est pas allouée aux collègues Hors Titre 2. C’est une règle nationale. Il ne faut pas hésiter à faire appel aux Assistantes sociales des DSDEN en cas de besoin

* **Une procédure claire et efficace est-elle maintenant mise en place dans chaque DSDEN pour permettre aux personnels qui le souhaitent d’augmenter leur quotité, même en cours d’année ?**

Par exemple, lors d’un congé maternité, des collègues déjà en place sont prêt(e)s à faire des heures supplémentaires. En Rhône-Alpes il existe un listing des collègues disposé(e)s à faire des heures en plus et sont contactées en priorité. Madame la Secrétaire générale va contacter les 3 DSDEN et les SEI pour voir ce qui pourrait se faire.

Actuellement cela pose problème car des élèves se retrouvent sans AESH pendant une période longue. A l’inverse des collègues ont été contacté(e)s au dernier moment pour un remplacement qui pourrait être anticipé et, parfois, le Chef d’établissement n’est pas prévenu.

La DSDEN de la Somme signale qu’un tel dispositif existe et que les collègues qui se sont signalé(e)s sont contacté(e)s en priorité. Pour l’UNSA il faut généraliser ces bonnes pratiques.

* **Les PIAL**

Déception car on ne fait pas plus d’heures, contrairement à ce qui avait été promis. La qualité du travail aussi se dégrade. Pas de suivis réels de l’élève. On ne met pas l’élève en confiance pour lui permettre de gagner en autonomie.

Les AESH doivent être convié(e)s à l’élaboration de l’EDT car c’est elles qui connaissent le mieux les élèves.

Madame la Secrétaire générale en prend note.

Il est nécessaire d’expliquer le fonctionnement du PIAL dans le vademecum car les fonctionnements sont très différents selon les PIAL, les coordonnateurs et les Chefs d’établissement. Madame la Secrétaire générale s’engage à ce qu’il y ait un chapitre sur ce sujet.

Un groupe de travail est nécessaire sur le PIAL en particulier pour bien cadrer les pratiques.

Des bilans PIAL sont en cours. Il est demandé à ce que les AESH y soient convié(e)s, c’est indispensable ! Il y a des choses à dire !

* **Indemnité compensatrice de la CSG**

Pour les collègues employé(e)s par la DSDEN (payé(e)s par la DDFIP de la Somme) ce sera sur le salaire d’avril.

Pour celles et ceux payé(e)s par les lycées mutualisateurs la régularisation a été faite en mars.



* **L’entretien professionnel tous les 3 ans**

Si l’entretien bloque la promotion la CCP sera-t-elle saisie ? Oui, c’est une obligation.

* **Retard dans la signature de contrats**

Des retards dans la signature de contrats sont signalés dans la Somme pour des AESH recrutés en novembre. Monsieur DEC, Secrétaire général de la Somme a interrogé tous les Chefs d’établissement de la Somme. Les choses sont en train de se régler. Sinon nous contacter rapidement.

* **Absences**

Les documents de demandes sont en ligne mais parfois difficile à trouver. Il faut des espaces dédiés. Un espace sur le site académique va être actualisé.

Les formulaires seront dans le guide.

* **Frais de déplacement :**

Il faut que les choses soient claires dans le guide : Quand ai-je droit à des frais de déplacement ? Comment me faire rembourser ? En combien de temps ?

Ce sera fait.

* AESH ex AED

**Des AESH ont été recruté(e)s en contrat AED, contrat qui n’est pas comptabilisé pour les 6 ans.**

Si le contrat initial stipule bien des missions d’AVS cela sera pris en compte (sauf si interruption de plus de 4 mois). Si vous êtes dans cette situation contactez-nous !

* **Fiche de paye incompréhensible en cas d’arrêt maladie**

Le rectorat travaille à une amélioration. Des explications seront dans le guide.

* **Gestion des élèves qui ont des troubles du comportement.**

L’UNSA intervient pour souligner la grande difficulté des collègues qui sont en souffrance et démunis.

Le Rectorat est conscient du problème.

Nous proposons des solutions :

* Formation obligatoire
* Binômage pour encadrer le jeune
* Lien avec les organismes qui s’occupent des enfants
* Possibilité de stage en immersion en IME et ITEP… dans le cadre de la formation

Le Rectorat est ouvert à la mise en place de tels stages.



* ![SE-UNSA 65]]()**Les 60 h de formation**

*Sur quelle durée ? Pourquoi le mercredi ? Les collègues ont des obligations familiales et d’autres travaillent.*

Les 60 h doivent être faites au cours de la première année. Des formations sont en effet possibles le mercredi. Cependant Mme la Secrétaire générale est consciente des problèmes que cela pose (garde d’enfants, deuxième emploi…) et précise que l’essentiel peut se faire via Magistère, en ligne, en fonction des disponibilités de chacun(e).

Dans certains établissements on demande aux AESH de participer à des formations sur le Webinaire sur leur temps d’accompagnement et de rattraper les heures ensuite auprès des élèves**. Ce n’est pas normal. Une circulaire est en cours de rédaction pour recadrer les choses.**

* **Rupture conventionnelle pour les CDI**

Une collègue, en reprise d’entreprise, s’est vu refuser la rupture conventionnelle. Elle ne bénéficiera donc pas de ce filet de sécurité. Quel manque de reconnaissance !

L’administration répond que c’est l’intérêt du service qui prime.

Nous insistons sur le grand sens du service des AESH et nous aimerions un retour.

Nous demandons à ce que les modalités de rupture conventionnelle figurent dans le guide.

* **CDéisation**

Nous souhaitons le bilan après chaque campagne, avec le nombre de collègues qui voient leur contrat non renouvelé.

En 2018, des collègues n’ont pas obtenu de contrat en CDI, à l’issue des 6 ans de contrat en CDD, après un entretien avec le Chef d’établissement puis des personnels du service ASH à l’inspection académique de l’Aisne. Nous regrettons qu’aucune explication ne leur ait été donnée. S’ils existent des problèmes avec certain(e)s AESH, il faut qu’ils soient traités avant.

* **Semaine bloquée avant la rentrée scolaire**

Dans l’Aisne on a signalé aux collègues qu’ils pouvaient être appelés par leur établissement une semaine avant la rentrée de septembre. Madame la Secrétaire générale n’est pas au courant. Nous signalons que 2 jours suffisent amplement pour préparer la rentrée.

**En conclusion :**

**Lors de ce groupe de travail l’intelligence collective a fonctionné. Chacun a pu apporter sa pierre pour essayer d’améliorer la situation des collègues.**

**L’UNSA EDUCATION note une volonté du rectorat d’avancer sur le dossier. Une grille refondue, un vademecum académique, sont des premières étapes. Reste à ce que les services administratifs soient en capacité de suivre. Pour cela il faudra de la volonté mais aussi des personnels en nombre suffisant ! L’équipe AESH de l’UNSA reste mobilisée et à votre écoute.**

